

Conditions Générales de Ventes

Article 1/ Objet

Le présent contrat est conclu entre CLOTURES VERTES et le Client nommé sur le contrat. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats de ventes de produits et de prestations de services d'aménagement extérieurs conclus et exécutés par la société CLOTURES VERTES. Avant toute commande, le Client est censé avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes conditions générales. Celles-ci sont consultables sur notre Site internet (www.cloturesvertes.com). Toute commande signée auprès de CLOTURES VERTES impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions générales.

Article 2/ Devis

La société CLOTURES VERTES établit un devis écrit répondant au besoin formulé par le Client. Le devis est élaboré gratuitement. Le devis n'inclut que les prestations et produits qui y sont décrits et s'entend pour l'exécution des travaux qui y sont décrits. Sa validité est d'une durée de 1 jour. Il appartient au Client de s'informer et de réaliser toute formalité pour obtenir les autorisations (règles d'urbanisme, règlements de copropriété..), sous sa seule responsabilité. Remise des plans : Avant l'exécution des travaux et afin de garantir un devis précis, le Client s'engage à remettre à la société CLOTURES VERTES les plans des réseaux et des ouvrages enterrés. A défaut, la responsabilité de la société CLOTURES VERTES ne pourra en aucun cas être engagée.

Article 3/ Commande

Le devis sera considéré comme accepté dès qu'il aura été retourné revêtu de la mention manuscrite : « Bon pour accord » suivie de la date et de la signature du client, et accompagné de la somme forfaitaire le cas échéant pour les Particuliers (voir art.9). L'acheteur est engagé définitivement par la seule signature du bon de commande ou validation par mail. En cas de rupture du contrat, imputable au client, avant la réalisation des travaux commandés, l'acompte versé à la commande sera conservé par la Société CLOTURES VERTES à titre d'indemnisation forfaitaire. A cette somme s'ajoutera le montant des fournitures et du matériel déjà commandés.

Article 4/Délai de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf stipulations contraires du marché. La Société CLOTURES VERTES est dégagée de tout engagement relatif au délai de livraison dans le cas où les conditions de paiement n'ont pas été respectées par le client. La société CLOTURES VERTES sera exonérée de toute responsabilité lorsqu'elle aura été empêchée d'exécuter en tout ou partie ses obligations, notamment en matière de délais, en raison d'un cas de force majeure. Les parties conviennent que seront notamment assimilés à des cas de force

majeure les intempéries, les catastrophes naturelles, les sécheresses, les inondations, les grèves, le manque de main d'œuvre, non accessibilité au chantier ou rupture de stock du fournisseur. La société CLOTURES VERTES est tenue d'une obligation de moyen et non de résultat, sauf lorsque cela est prévu par une disposition légale impérative. A défaut de stipulation contraire dans le devis, la prise de possession des travaux et/ou produits vaut réception.

Article 5/Travaux supplémentaires

Les travaux supplémentaires et/ou modificatifs sont des prestations, après validation du devis original, commandées par le Client. Ces travaux supplémentaires feront l'objet d'un devis complémentaire et seront facturés. Des imprévus techniques tels que des aléas ou difficultés d'exécution non identifiables lors de la conclusion du contrat amenant des travaux en sus sont à la charge du Client.

Article 6/Livraison travaux

Les travaux sont présumés être conformes à défaut de réserve formulés par retour de mail ou lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours après la réception.

Article 7/ Vente de produit sans pose

Les produits sont présumés être conformes à défaut de réserve formulés par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 5 jours après livraison. Les risques (perte, vol, détérioration, etc) relatifs aux dits produits sont cependant transférés au Client dès leur récupération, de même que l'obligation de réparer les dommages qu'ils pourraient causer aux biens et aux personnes.

Article 8/Tarifs

CLOTURES VERTES s'engage à facturer les matériels, fournitures et travaux commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Toute contestation sur le matériel, sur les fournitures ou sur les travaux effectués ne peut en aucun cas suspendre l'obligation de paiement pour l'acheteur. En cas de nouvelles études, CLOTURES VERTES s'accorde le droit de répercuter le cas échéant l'augmentation des tarifs de ses fournitures sur ces prestations.

Article 9/Conditions de paiement

Les conditions de paiement seront celles stipulées sur le bon de commande et ne pourront être modifiées pour quelque cause que ce soit.
Pour les Particuliers et les SCI : 30% à la commande/ Solde à la livraison.
Pour les Professionnels, et Administrations : 30 jours à réception de la facture.
Pour l'achat de fournitures seules : Paiement au comptant à la livraison ou à l'enlèvement.
Pas d'escompte pour paiement anticipé.

CLOTURES VERTES se réserve le droit de refuser ses prestations de services émanant de la commande d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Tous les produits remis au Client en exécution du contrat restent la propriété de la société CLOTURES VERTES jusqu'à complet encaissement de leur prix.

Article 10/Réception

Les travaux seront réceptionnés au plus tard 10 jours après leur achèvement. A défaut de cette réception dans les 15 jours suivant l'achèvement des travaux, ceux-ci seront considérés comme acceptés sans réserve par le Client.

Article 11/Garantie

En dehors des cas relevant obligatoirement de la garantie décennale, la garantie se rapportant aux produits vendus est limitée à celle accordée par le fabricant, bien connue du client ou sur laquelle le Client est censé s'être informé complètement avant de conclure le contrat. La garantie se limite dans tous les cas à la réparation ou à l'échange pur et simple des produits défectueux. La garantie ne s'applique pas à une usure normale à la détérioration provenant de négligences, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation non conforme à la destination de l'ouvrage, des conseils de CLOTURES VERTES ou des faits de tiers.

Article 12/Sous-traitance

La société CLOTURES VERTES se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des Prestations à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification. Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, la société CLOTURES VERTES informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de la Société CLOTURES VERTES et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Article 13/Litige

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable par le Service de Médiation (13 rue des Fleurs – 31000 TOULOUSE – 06.12.36.47.84 – baquefrancoise@gmail.com), le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.